

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/Recommandation-du-Khalif-General>

Recommandation du Khalif Général des Mourides Cheikh Sidy al Moukhtar MBACKE de jeûnez le vendredi 06 juillet



Date de mise en ligne : mercredi 4 juillet 2012

Date de parution : 06 juillet 2012

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Cette nuit (le 15 de Sha'ban), est remplie de miséricorde, c'est une nuit de satisfaction de DIEU , de rémission des pêchés, de garantie contre l'enfer et d'exaucement des vœux. Allah pardonne beaucoup durant cette nuit. Les portes des Cieux sont ouvertes pour que les croyants s'adonnent au repentir ; c'est une nuit du bien, du bienfait, de la générosité et de la bienfaisance. Celui qui jeûne le 15 de ce mois, Allah lui pardonnera beaucoup de pêchés.

Selon Abu Hourayra, que DIEU soit satisfait de lui, Le Prophète Mouhammad (Paix et Salut sur Lui) a dit :

" Quant vient la 15 ème nuit de Sha'bân, Le SEIGNEUR se rapproche de ma communauté et pardonne à tout croyant qui ne lui associe rien à l'exception de cinq catégories : le magicien, le devin, celui qui a rompu ses relations avec ses parents , celui qui s'adonne constamment à l'alcool et le fornicateur chronique ".

Le Prophète Mouhammad (Paix et Salut sur Lui) a dit :

" Quant arrive la 15 ème nuit de Sha'bân, jeûnez le jour et passer la nuit en prières. Durant cette nuit, Le SEIGNEUR se rapproche dès le coucher du soleil jusqu'au ciel le plus proche et s'adresse aux croyants en ces termes :

- ▶ N'ya-t-il pas quelqu'un qui demande à être pardonné pour que je lui gratifie de l'absolution de (ses pêchés) ?
- ▶ N'ya-t-il pas quelqu'un qui est affligé et qui demande à être délivré pour que je le soulage de sa souffrance ?
- ▶ N'ya-t-il pas quelqu'un qui demande l'accroissement des richesses pour que je lui augmente abondamment sa fortune ?
- ▶ N'ya-t-il pas quelqu'un qui demande telle chose pour que je lui donne telle chose et cette parole est tenue par DIEU jusqu'à l'aube "... Cette sentence est rapportée par Chahlabi.